



## Mange-temps, mange-argent. Handicap et stationnement.

### Description

*Vivre avec son handicap au quotidien n'est pas chose facile. Tout le monde en a bien conscience. Si de nombreuses aides ou mesures d'accompagnement existent, elles ne sont pas toujours adaptées. Yvonne, notre nouvelle rédactrice, partage son expérience.*

#### Par Yvonne Leménager

Les handicapés moteurs, bien qu'étant largement minoritaires par rapport aux personnes ayant à vivre avec d'autres formes de handicap, sont plutôt mieux repérés par les instances chargées de les accompagner. Malgré cela, on ne peut pas dire que tout soit fait pour leur faciliter la vie.

Depuis quelques années, j'ai un handicap moteur reconnu à 80 %, située au niveau du genou, qui me gêne pour marcher, m'interdit les transports en commun mais ne m'empêche pas de conduire. Cela me sauve, autrement je serais extrêmement confinée. Ma voiture me permet d'aller au plus près de l'endroit où je dois me rendre. Lorsque toutes les places handicapées sont occupées, je stationne sur une place ordinaire comme c'est autorisé. Voilà mon aventure.

#### **3 octobre 2019. Avis de contravention au stationnement.**

J'envoie en recommandé (4,80 €) avec accusé de réception une lettre de recours avec quatre photocopies, de ma carte d'invalidité, ma carte de stationnement, ma carte d'identité, ma carte d'immatriculation, soit quatre photocopies à 0,30 centimes. Total : 6 €

#### **6 novembre 2021. Nouvel avis.**

Nouveau recours accompagné des mêmes pièces où je m'étonne que mon numéro d'immatriculation n'ait pas été retenu comme celui d'un handicapé après son acceptation. Coût : 6 €.

#### **7 décembre 2021. Courrier d'acceptation du recours.**

Un jour après, je reçois une lettre de Rouen Normandie stationnement m'informant que « mon véhicule pourra être considéré comme invisible » en fournissant... les mêmes pièces que celle déjà envoyées, plus l'attestation MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) du courrier d'attribution de la carte de stationnement pour personnes handicapées. Coût : 1,5 €

Ne retrouvant pas cette pièce qui date de 2016, je me suis rendue à la MDPH. J'ai été très bien reçue

et servie aussitôt, j'ai compris à demi-mot que j'étais loin d'être la seule à faire cette démarche.

Le temps de constituer le dossier, j'ai reçu deux nouveaux avis de contravention.

Je me suis dit que j'allais tout apporter à *Rouen Normandie stationnement* en faisant d'une pierre trois coups.

Reçue avec beaucoup de gentillesse, j'ai fourni toutes les pièces requises. Le dossier PMR (personnes à mobilité réduite) rendant la voiture invisible a été immédiatement constitué et déclaré valide jusqu'au 31 décembre 2024.

Mais lorsque j'ai demandé que les deux avis de contravention soient annulés dans la foulée, il m'a été dit que je devais envoyer le recours de chez moi avec les pièces, les mêmes que je venais de donner de la main à la main, ceci à nouveau en recommandé avec accusé de réception soit, avec les photocopies, un total de 6 €.

Cela m'aura coûté au total 19,50 €, sans compter le coût du papier, de l'enveloppe et de l'essence pour mes déplacements. Pour qui n'a que l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) qui se monte actuellement à taux plein à 919, 86 €, cette somme n'est pas anodine.

Côté institution, il y a eu aussi du temps et des affranchissements, donc un coût.

Pourquoi d'ailleurs cette requête de demande d'invisibilisation ne m'a-t-elle pas été proposée dès le premier recours ? Pourquoi les pièces transmises n'ont-elles été enregistrées au fur et à mesure, afin d'éviter de recommencer la procédure à chaque fois.

Mon invalidité me handicapait aussi dans toutes ces démarches qui semblent de moins en moins adaptées aux personnes non équipées d'un ordinateur... Ce qui est mon cas.

## Categorie

1. Reportages

### date créée

29/06/2022